



**Communes  
forestières**  
Auvergne-Rhône-Alpes



n°

**32**

**ette info**  
**2026**

*février 2026*

**Futurs maires,  
entendez-vous  
L'APPEL DE LA  
FORÊT ?**

**Spéciale  
élections  
municipales**

*Chers candidats, chères candidates, chers élus et élues sortants,*

*Les élections municipales de mars 2026 approchent, et avec elles, une occasion unique de placer la forêt et le bois au cœur de votre projet pour le territoire.*

*La Semaine Internationale des Forêts, qui se tiendra du 21 au 29 mars 2026, coïncide avec ce scrutin. C'est une opportunité idéale pour intégrer ces enjeux dans vos programmes et montrer votre engagement pour un territoire résilient, durable et attractif.*

*Dans ce contexte, vous jouez un rôle clé en tant que représentants des collectivités sur la filière forêt-bois.*

*Nous travaillons aux côtés des partenaires du secteur (Fibois, CDPENAF, ONF, etc.) pour défendre vos intérêts et vous accompagner dans vos projets.*

*Nous mettons à votre disposition des outils concrets pour agir dès votre élection. Pour cela il est essentiel de nommer un élu référent forêt qui sera un atout stratégique pour votre mandat.*

*Ensemble, faisons de la forêt et du bois des piliers de votre action municipale !*

## **POURQUOI INTÉGRER LA FORÊT DANS VOTRE PROJET MUNICIPAL ?**

### **La forêt est un levier d'action concret pour votre commune.**

Voici pourquoi elle doit figurer dans votre programme :

#### **› Anticiper les défis de demain**

Face aux canicules, inondations et raréfaction des ressources, la forêt est une solution naturelle pour rendre un territoire plus résilient et autonome.

#### **› Agir pour le climat et la biodiversité**

La forêt améliore la qualité de l'air, stocke le CO<sub>2</sub> et protège les sols. Les espaces boisés, permettent de lutter activement contre le réchauffement climatique et de préserver la faune et la flore locales.

#### **› Dynamiser l'économie locale**

La filière forêt-bois crée des emplois non délocalisables : récolte, transformation, mise en œuvre. Valoriser le bois local dans les projets (construction, aménagements, énergie) c'est soutenir les artisans et les entreprises de votre territoire.

#### **› Améliorer le cadre de vie**

Les forêts offrent des lieux de détente, de sport et de rencontre. Elles rafraîchissent l'air en été et embellissent le paysage, renforçant l'attractivité de la commune pour les habitants et les touristes.

#### **› Impliquer les citoyens et les jeunes**

Des initiatives comme les Forêts pédagogiques associent la population à la gestion durable de la forêt, créant du lien social et de la fierté locale.

#### **› Assurer l'équilibre sylvo-cynégétique**

Gérez la cohabitation entre la faune, la flore et les activités humaines (chasse, sylviculture) pour préserver l'écosystème forestier.

#### **› Optimiser l'accès aux massifs forestiers**

Aménager les routes et chemins forestiers pour faciliter la mobilisation des bois, la prévention des incendies et l'accès du public.

## POURQUOI DÉSIGNER UN ÉLU RÉFÉRENT À LA FORÊT ?

*Les élus ont un rôle majeur à jouer en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des espaces forestiers. Ils peuvent être force de proposition, acteurs, arbitres ou médiateurs.*

**Sans entrer dans la technicité des métiers forestiers, l'élu référent forêt centralise et coordonne les actions liées à la forêt pour une action publique cohérente et efficace :**

- › Gestion durable des massifs forestiers ;
- › Lien avec les projets bois construction et bois énergie ;
- › Sensibilisation des habitants, et des publics jeunes ;
- › Anticipation des risques naturels et sanitaires ;
- › Développement de projets de desserte forestière.

**L'élu référent peut aussi être un interlocuteur privilégié au-delà de la collectivité :**

- › Représentant titulaire ou suppléant auprès des Communes forestières ;
- › Contact avec l'Office national des forêts ;
- › Contact avec les autres acteurs forestiers (CNPF, exploitants forestiers, etc.) ;
- › Contact avec les usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs, etc.) ;
- › Membre de la Commission intercommunale en charge de la forêt.

?

### En pratique, comment désigner un élu référent à la forêt ?

- › Intégrer ce rôle dans la répartition des délégations en début de mandat.
- › L'inviter à se former sur les sujets forestiers, et contacter les Communes forestières.





### Bois construction

Les collectivités porteuses de projets en bois local sont accompagnées tout au long du processus, de la conception à la réception. Une attention particulière est portée à la sensibilisation et à la formation des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre sur les questions

d'intégration de leur exigence bois local, pour qu'elle soit réglementaire vis-à-vis de la commande publique notamment via les certifications et sur les produits disponibles. Des outils d'aide à la décision, des retours d'expérience et un accompagnement dans les demandes de subventions liées à l'utilisation de bois local sont également proposés.

Votre engagement pour la mise en œuvre de bois local dans votre projet pourra être valorisé grâce aux différents outils et indicateurs du réseau des Communes forestières, et notamment via l'Analyse des Retombées Territoriales (ART).

### TÉMOIGNAGE DE COMMUNE

«

*À Saint-Flour, le choix du bois provenant du Massif central dans nos constructions publiques traduit une volonté claire : bâtir de manière plus durable, tout en valorisant une ressource locale et une filière qui fait vivre le territoire.*

*La nouvelle crèche municipale « Les Roses des Vents » en est une illustration concrète : le projet répond à une démarche de Haute Qualité Environnementale, avec une extension réalisée en charpente bois et murs à ossature bois, isolés en fibres de bois issues de forêts locales gérées durablement. Il répond également à la certification BTMC (Bois des Territoires du Massif Central), garantissant une traçabilité et une provenance des bois à 100 %.*

*Dans le cas de cette opération, l'approche a été facilitée, car l'architecte, M. Boudet (cabinet IN6TU Architectes basé à Gerzat), avait dès l'origine, engagé le projet vers une solution bois, avec une forte présence du bois naturel à l'intérieur pour créer une ambiance chaleureuse et confortable. La ville, accompagnée par l'Association des Communes forestières, a ainsi pu structurer ce choix pour l'intégrer de manière réglementaire et bénéficier du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 90 000 € dans le cadre du Plan Forêt Bois 2023-2027.*

*Au-delà du matériau, la crèche illustre une exigence globale : une vigilance sur la qualité de l'air intérieur avec un objectif « zéro COV<sup>1</sup> », une ventilation double flux pour le confort thermique et acoustique, et un confort d'été recherché sans climatisation (ventilation nocturne naturelle et protections solaires), le tout au service des enfants comme des professionnels. »*

<sup>1</sup> Composés organiques volatils



## Bois énergie

Le développement des chaufferies bois permet de valoriser le bois des communes sur des qualités difficilement valorisables autrement. La valeur du bois énergie est faible, il est donc particulièrement approprié au développement des circuits de proximité, ce qui permet aux territoires de mettre en

place une véritable politique de transition écologique en utilisant localement une énergie thermique durable. Les chaufferies bois de fortes puissances sont très performantes et efficaces, accompagnées de filtres, elles limitent grandement la pollution de l'air. Les Communes forestières aident les communes à évaluer la ressource de leurs forêts et à contractualiser pour prendre part aux approvisionnements des chaufferies locales. L'association aide également les communes à tendre vers l'indépendance énergétique en s'appuyant sur leurs ressources.



## Formation

Pour accompagner les élus locaux dans leurs prérogatives (propriétaires forestiers,

aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, responsables de la sécurité des administrés), les Communes forestières proposent, tout au long du mandat, des formations sur l'ensemble des thématiques liées à la forêt et au bois. Ces formations sont dispensées gratuitement aux élus intéressés par les enjeux forestiers et souhaitant se doter de nouveaux outils.



## Foncier

La maîtrise du patrimoine forestier des collectivités, qu'il bénéficie du régime forestier ou non, est essentielle. Un accompagnement

est proposé pour aider les élus à connaître ce patrimoine, l'étendre ou assurer une maîtrise de secteurs stratégiques, via des outils comme les droits de préemption ou l'acquisition de biens sans maître. Des actions et partenariats sont également développés pour raisonner à l'échelle des massifs forestiers, que les propriétaires soient privés ou publics, favorisant ainsi une gestion durable et multifonctionnelle.



## Forêts pédagogiques

Sensibiliser les jeunes générations à la gestion durable de la forêt, à sa multifonctionnalité et aux enjeux liés au bois est un enjeu clé. Les Forêts pédagogiques visent à faire découvrir

les multiples fonctions de la forêt (écologique, économique, sociale) et à initier les enfants aux enjeux de leur territoire.

À travers des rencontres avec des acteurs locaux et des activités pratiques, les enfants apprennent à devenir des citoyens responsables, conscients de l'importance de la forêt pour leur environnement et leur avenir. Ces initiatives favorisent une approche immersive et éducative pour ancrer une culture de la forêt chez les jeunes.



## Equilibre sylvo-cynégétique

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. [...] » article L.425-4 Code de l'environnement définissant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Les élus des Communes forestières œuvrent pour cet équilibre autour de trois missions structurantes :

- › En tant qu' élu forestier, ces choix de gestion forestière guident une sylviculture adaptée à la présence de grands ongulés mais aussi au changement climatique pour veiller à la résilience des forêts.
- › En tant qu' élu représentant les propriétaires forestiers publics en commission départementale, il participe au dialogue et à l'équilibre dans la construction des plans de chasse périodiques.
- › En tant qu' élu médiateur et garant de l'intérêt général il promeut par le dialogue avec tous les acteurs, la nécessité de réguler la faune sauvage en forêt.

Les élus sont informés des évolutions et formés aux moyens politiques et techniques pour caractériser et maintenir ou rétablir cet équilibre, en tenant compte des spécificités locales et des enjeux forestiers.



## Risques

Être élu local, c'est également garantir la sécurité de ses administrés face aux risques. Dans le domaine des risques naturels liés à la forêt, les Communes forestières accompagnent les élus pour travailler sur la prévention des risques et la résilience des territoires. Cet accompagnement passe par la formation, mais aussi par l'appui à la réalisation des documents d'urbanisme et la fourniture de documentation technique.

## Zoom sur le risque feu de forêt

Les Obligations Légales de Débroussaillage sont obligatoires sur plusieurs territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, désignés par arrêté interministériel. Ces obligations sont aujourd'hui l'outil de prévention le plus efficace pour protéger les habitations et les massifs forestiers des incendies de forêt. Elles réduisent les risques en limitant la propagation

des feux, souvent déclenchés à proximité des habitations ou des infrastructures linéaires. L'association accompagne aujourd'hui les élus d'Ardèche, de Drôme, d'Isère, de Loire et de Savoie pour appliquer ces obligations, en clarifiant la réglementation et en facilitant leur mise en œuvre grâce à divers outils : documents types, permanence téléphonique, cartographie, plans communaux de débroussaillage, etc.

### TÉMOIGNAGE DE COMMUNE : MISE AUX NORMES DFCI

« Ce projet de mise en conformité a débuté en 2022 et concerne le massif forestier en arrière-plan du village classé de Mirmande donc à fort impact visuel. La forêt est composée d'essences locales, principalement de chênes pubescents, verts et de buis desséchés à la suite des attaques de la pyrale, ce qui en fait un risque évolutif réel. Par ailleurs et aux abords du village se trouve la forêt communale de 8 hectares, plantée de pins noirs d'Autriche, eux-mêmes attaqués par le *Sphaeropsis*, pouvant générer un risque incendie supplémentaire.

Programmé sur plusieurs phases de travaux, ce projet a d'abord concerné un tronçon de 828 mètres. Le dossier a été instruit en concertation avec les nombreux acteurs nécessaires : la DDT, l'ONF, le SDIS, la DREAL et l'UDAP, puisque le départ de la piste se situe dans la zone du SPR (Site Patrimonial Remarquable). Ce cadre réglementaire nous a orientés vers des choix harmonieux afin de préserver tout impact visuel. Ainsi, quelques pins noirs sélectionnés ont été abattus, et pour la réalisation du revêtement de la piste, nous ne pouvions pas avoir recours à des déblais rapportés. Pour les zones les plus dégradées par le ruissellement, nous avons broyé les pierres existantes. Cette méthode s'est révélée très appropriée au vu de la qualité finale et de la longévité du revêtement.

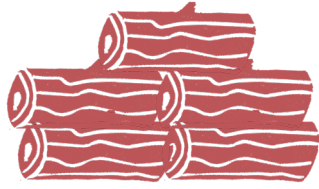
Une deuxième phase a ensuite vu le jour en 2024, concernant 1 557 mètres. Forts de cette expérience, nous avons opté pour la même méthodologie.

Actuellement, la phase 3, qui porte sur deux pistes pour une longueur totale de 4 557 mètres, devrait être finalisée cet été. Situées dans une zone à la topographie plus accidentée, ces deux pistes desserviront un hameau et déboucheront sur une route départementale, ce qui constitue une réelle plus-value pour les secours. Le dossier a été instruit et partagé avec la DDT, le SDIS, la CCVD, la Région et les Communes forestières, qui nous ont accompagné en fournissant des documents techniques fonctionnels et en nous soutenant dans la démarche des « biens sans maître ». L'acquisition de quelques parcelles sans maître nous permettra d'optimiser la sécurité en réalisant des aires de retournement et de croisement supplémentaires.

Une aide non négligeable a également été apportée par les Communes forestières, la DDT et le SDIS pour organiser une réunion d'information publique, à laquelle 53 propriétaires étaient conviés. L'objectif était de valider, en toute transparence, la « constitution de servitudes de passage ».

Merci à tous ces acteurs précités pour leurs échanges fructueux et responsables, qui nous permettront bientôt de valider un projet final cohérent dans son ensemble, pour une stratégie de protection globale du massif.

En parallèle de ces efforts de maîtrise, répondant à des enjeux environnementaux et sécuritaires majeurs, nous protégeons collectivement notre patrimoine paysager, sans lequel Mirmande ne serait plus Mirmande. »



## Mobilisation des bois

Les élus sont des acteurs clés pour la mobilisation de la ressource et l'approvisionnement de la filière locale en bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie.

Les communes et les intercommunalités, dans leur rôle d'aménageur du territoire, investissent dans l'accès aux massifs forestiers. Elles sont souvent maître d'ouvrage de dessertes

forestières. Elles veillent à la place des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme, sont médiatrices sur les conflits d'usages en forêt et s'impliquent pour prévenir les dégâts sur les routes et chemins dus à l'exploitation forestière.

Les collectivités propriétaires de forêts relevant du régime forestier sont accompagnées par l'Office national des forêts. Elles gèrent durablement ce patrimoine et décident des travaux, des récoltes et de la commercialisation des bois dans un souci de dynamisation et d'alimentation des entreprises de leur territoire.



## Massifs et forêts de montagne

Les forêts de montagne présentent des spécificités qui doivent être reconnues dans les politiques territoriales, qu'elles soient européennes, régionales, départementales ou communales. Pour rémunérer la

filière jusqu'à l'amont et donner de la valeur ajoutée aux produits bois et aux espaces forestiers, un accompagnement est proposé pour mobiliser les bois de montagne, pérenniser les filières locales de transformation et promouvoir les services socio-environnementaux. Nous nous appuyons notamment sur les certifications Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central, compatibles avec les marchés publics et garantes d'une origine locale des bois.



## Approches territoriales

Notre réseau représente et intervient auprès de tous les types de collectivités, sans se limiter aux seules communes. En complément des thématiques présentées ci-dessus, les Communes forestières veillent

à la prise en compte des enjeux forêt-bois dans les stratégies locales de développement forestier. Il s'agit par exemple des Chartes forestières de territoires instituées en 2001 sous l'impulsion de notre réseau, et des programmes d'actions des structures intercommunales. Ces approches transversales et prospectives se font en lien direct avec la planification territoriale et écologique au sens large, et l'ensemble des documents qui en découlent : PCAET, PLUi, SCoT, Plans de protection contre les feux de forêt, etc.



## Agenda des formations « Nouveaux élus »

- 28 AVR. - Ardèche
- 9 JUIN - Haute-Savoie
- 17 JUIN - Haute-Loire
- 25 JUIN - Rhône
- JUIN - Savoie
- 10 JUIN - Loire
- 17 JUIN - Drôme
- 2 JUIL. - Ain
- JUIL. - Cantal
- 10 SEPT. - Isère
- 17 SEPT. - Allier
- 22 SEPT. - Puy-de-Dôme

D'autres dates seront proposées pour que les élus puissent se former aux enjeux forêt-bois dès le début de mandat.

Consultez notre site internet pour plus d'informations :



## POURQUOI ADHÉRER AUX COMMUNES FORESTIÈRES ?

En rejoignant les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, votre commune bénéficie d'un soutien pour agir efficacement en faveur de la forêt et du bois.

- 1 Un accompagnement technique, administratif et juridique sur mesure.
- 2 Une information complète sur les aides mobilisables.
- 3 Un réseau d'échanges, de bonnes pratiques et de formations.
- 4 Une représentation renforcée de vos intérêts.
- 5 Des outils clés en main pour agir.
- 6 La possibilité de prendre part aux instances des Communes forestières (Assemblée générale, Conseil d'administration).



## PROCHAINES ÉTAPES

### **10 actions clés pour intégrer la forêt et le bois dans votre programme municipal :**

- 1** Veiller à la gestion durable du patrimoine boisé de la collectivité et des autres forêts du territoire communal
- 2** Préparer la forêt aux défis climatiques
- 3** Recourir au bois local pour la construction, la rénovation et le chauffage des équipements publics
- 4** Prendre part à l'approvisionnement local des entreprises de la filière forêt-bois
- 5** Sensibiliser les habitants à la forêt par des événements et animations pédagogiques
- 6** Intégrer la forêt dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT)
- 7** Améliorer les dessertes et infrastructures forestières
- 8** Lutter contre le morcellement foncier pour une meilleure gestion des massifs forestiers publics et privés
- 9** Encourager la conciliation des usages en forêts
- 10** Adhérer aux Communes forestières pour vous accompagner sur tous ces sujets



Consultez nos ressources  
[communesforestieres-aura.org](http://communesforestieres-aura.org)



Consulter le  
compte Facebook



Consulter le  
compte LinkedIn

# NOUS CONTACTER



## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

256 rue de la République  
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05



## LOIRE

256 rue de la République  
73000 CHAMBÉRY



## AIN | RHÔNE

VisioBois  
271 route de l'Alagnier  
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY



## HAUTE-SAVOIE

Chambre d'agriculture  
52 avenue des îles  
74000 ANNECY



## SAVOIE

256, rue de la République  
73000 CHAMBÉRY



## ISÈRE

1 Place Pasteur  
38000 GRENOBLE



## ARDÈCHE

10 place Olivier de Serres  
07200 AUBENAS



## DRÔME

2 avenue Maurice Faure  
26150 DIE



## ALLIER | PUY-DE-DÔME

## HAUTE-LOIRE | CANTAL

Maison de la forêt et du bois  
10 allée des eaux et forêts  
63370 LEMPDES

**Alain Meunier** - Président

**Guillaume David** - Directeur par interim

06 10 78 76 55 | [guillaume.david@communesforestieres.org](mailto:guillaume.david@communesforestieres.org)

**Jessica Masson** - Directrice adjointe

06 27 24 94 59 | [jessica.masson@communesforestieres.org](mailto:jessica.masson@communesforestieres.org)

**Stéphanie Coonghe** - Directrice des Ressources Humaines

07 82 19 05 83 | [stephanie.coonghe@communesforestieres.org](mailto:stephanie.coonghe@communesforestieres.org)

Retrouvez tous les membres de l'équipe

sur la page "[Qui sommes-nous](#)" de notre site internet

**Marie Solere-Mischler** - Chargée de mission Loire

06 67 80 28 82 | [marie.solere.mischler@communesforestieres.org](mailto:marie.solere.mischler@communesforestieres.org)

**Florine Dumay** - Chargée de mission Ain et Rhône

06 65 24 69 16 | [florine.dumay@communesforestieres.org](mailto:florine.dumay@communesforestieres.org)

**Jessica Masson** - Chargée de mission Haute-Savoie

06 27 24 94 59 | [jessica.masson@communesforestieres.org](mailto:jessica.masson@communesforestieres.org)

**Lucile Buisson** - Chargée de mission Savoie

06 22 92 06 50 | [lucile.buisson@communesforestieres.org](mailto:lucile.buisson@communesforestieres.org)

**Anaëlle Fayolle** - Chargée de mission Isère

07 67 40 30 20 | [isere@communesforestieres.org](mailto:isere@communesforestieres.org)

**Mathieu Soares** - Chargé de mission Ardèche

06 08 01 06 74 | [mathieu.soares@communesforestieres.org](mailto:mathieu.soares@communesforestieres.org)

**Constance Le Lay** - Référente régionale formation et chargée de mission Drôme

06 46 41 45 18 | [constance.le.lay@communesforestieres.org](mailto:constance.le.lay@communesforestieres.org)

**Clémence Magnaud** - Chargée de mission Allier et Puy-de-Dôme

06 59 21 26 63 | [clemence.magnaud@communesforestieres.org](mailto:clemence.magnaud@communesforestieres.org)

**Cécile Martin** - Chargée de mission Haute-Loire

06 58 57 59 91 | [cecile.martin@communesforestieres.org](mailto:cecile.martin@communesforestieres.org)

**Fabien Lamy** - Référent régional bois construction et chargé de mission Cantal

06 65 20 07 25 | [fabien.lamy@communesforestieres.org](mailto:fabien.lamy@communesforestieres.org)



**Communes forestières**

Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République 73000 Chambéry • 04 79 60 49 05

[aura@communesforestieres.org](mailto:aura@communesforestieres.org) • [f](#) • [in](#) • [communesforestieres-aura.org](http://communesforestieres-aura.org)

